

ON N'URBANISE PAS TOUT SEUL !

JEAN-PIERRE DELVAUX, INGÉNIEUR-CONSEIL,
jeanpierre_delvaux@yahoo.fr

L'urbanisation du système d'information s'impose face aux changements de périmètre de l'entreprise. En s'appuyant sur les standards sectoriels existants et en s'impliquant dans les travaux de standardisation.

Les fusions, acquisitions et cessions, le développement du *business process outsourcing* et la multiplication des interactions électroniques avec les partenaires sont autant de phénomènes qui changent le périmètre de l'entreprise et de son système d'information et qui incitent, donc, à profiler son urbanisme en vue de favoriser son intégration dans son environnement externe.

Les standards sectoriels d'interopérabilité des systèmes d'information constituent, pour les urbanistes, un des leviers de cette intégration. A la différence d'une approche traditionnelle qui confine leur prise en charge aux frontières du système d'information, une approche ouverte visera à utiliser ces standards le plus largement possible comme autant d'éléments structurants de l'urbanisme du système d'information de l'entreprise.

Concrètement, les processus, les blocs fonctionnels, les formats pivots entre blocs fonctionnels, les référentiels, constituant l'urbanisme du système d'information de l'entreprise s'appuieront sur les spécifications des standards sectoriels utiles pour lui, à savoir celles qui sont chargées de connaissance

du métier : messages, documents business, modèles des données, dictionnaires des données, chorégraphies des processus. Faciliter l'adaptation du système d'information aux changements de périmètre de l'entreprise, favoriser l'interopérabilité avec les partenaires, diminuer le nombre de sémantiques et de traductions à maintenir, réduire le coût de définition des principaux éléments de l'urbanisme, faciliter l'adhésion des maîtrises d'ouvrage à l'urbanisation sont autant d'atouts de cette approche ouverte qui allie vision stratégique du système d'information et pragmatisme de la mise en œuvre de l'urbanisme.

Le rôle des standards sectoriels

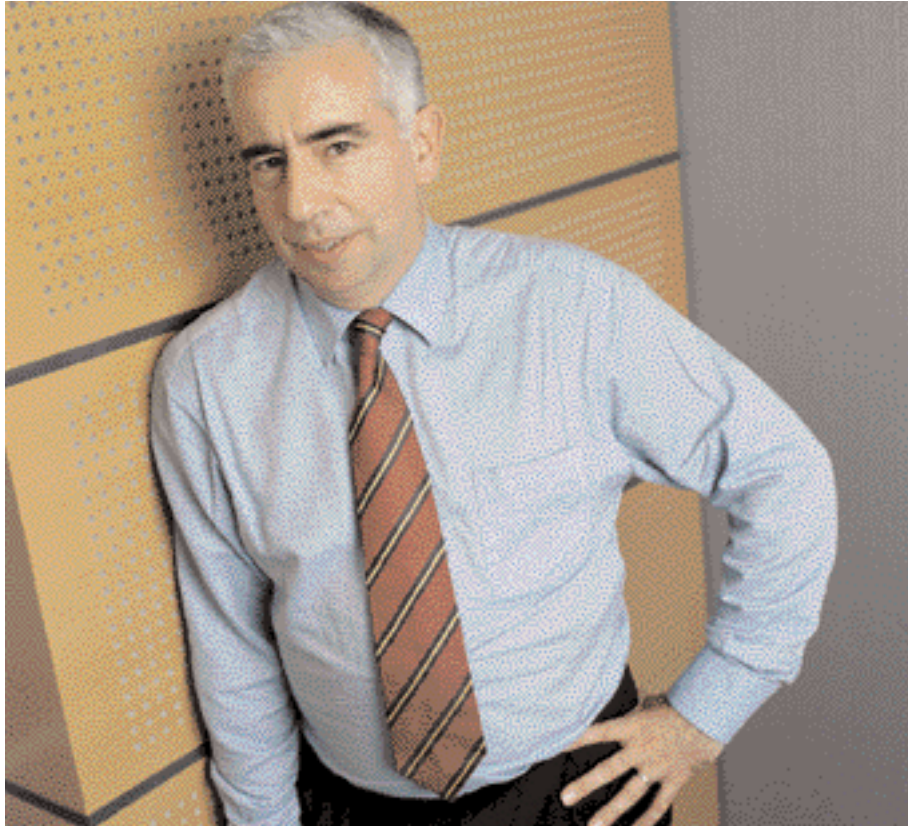
Les activités de l'entreprise traditionnellement les plus exposées à l'extérieur sont évidemment les candidates prioritaires à cette démarche. Il faut cependant prendre en compte l'évolution de la manière de faire des affaires qui tend à augmenter la proportion des activités exposées à l'extérieur.

Ce sont les standards sectoriels, à savoir ceux construits dans le cadre des organisations regroupant une large part des entreprises d'un même métier qui capitalisent le mieux la

connaissance de ce métier et présentent dès lors le plus d'intérêt pour l'urbanisme. Ces standards "verticaux" se sont développés dans de nombreux secteurs. Quelques exemples : l'automobile (Odette/Galia), le matériel informatique et électronique (RosettaNet), la chimie (CIDX), le pétrole (PIDX), la sidérurgie (ESIDEL), la grande distribution (Gencod EAN). Mais aussi l'industrie du papier, le textile, le bâtiment et les travaux publics, la santé, les télécommunications. D'autres secteurs, plus transversaux, ont également développé des standards sectoriels "horizontaux" intéressant l'urbanisme : les achats généraux et MRO, le transport et la logistique, les ressources humaines, la finance.

Un standard conçu dans le cadre d'une organisation sectorielle est également un gage de crédibilité et de neutralité. Il faut en effet prendre garde de ne pas inclure dans son urbanisme des spécifications propriétaires camouflées en standard autoproclamé ou, au moins, d'en être conscient.

La cartographie de l'ensemble des standards sectoriels de l'environnement de l'entreprise, précisant leur couverture fonctionnelle, leur contenu utile pour l'urbanisme, leur



Marc Guillaumont

diffusion, leur conformité aux normes est l'outil de base qu'il est nécessaire d'établir avant de mettre en œuvre cette approche. Cette cartographie révélera souvent un paysage environnant tourmenté : des trous dans la couverture fonctionnelle, des recouvrements de standards concurrents sur un même créneau, des standards différents en Europe, aux USA et en Asie. Ce n'est pas "la fin de l'histoire" des standards sectoriels.

L'adéquation fonctionnelle entre le standard, d'une part, et le besoin de l'urbanisation du système d'information de l'entreprise, d'autre part, sera déterminante pour sa sélection dans l'approche ouverte de l'urbanisme. En ce qui concerne les processus de support, où l'entreprise n'a pas de volonté de se démarquer, cette analyse de l'adéquation fonctionnelle sera menée avec la volonté de rapprocher les besoins de l'urbanisation de ce que les standards proposent. Quant aux processus du cœur de métier, où l'entreprise cherche à se différencier, cette analyse de l'adéquation fonctionnelle identifiera les zones de recouvrement et les écarts.

Mais l'importance de la diffusion du standard sera aussi un critère de poids pour sa sélection. En vérifiant de près que la communauté dans laquelle il est diffusé coïncide avec la communauté des partenaires potentiels de l'entreprise. Cette sélection des standards sectoriels utilisés dans l'urbanisme est une opération stratégique que l'urbaniste

doit animer en y associant les directions des métiers. Si une attitude passive se bornant à utiliser le standard tel quel est compréhensible dans le domaine des processus de support, une attitude plus active s'impose en ce qui concerne les processus du cœur de métier.

S'impliquer dans les travaux de standardisation

La différenciation compétitive due au système d'information est liée, en interne, à la mise en œuvre concrète d'une urbanisation prenant en charge les standards sectoriels et s'appuyant sur eux. Cette différenciation est aussi liée, en externe, à l'influence que l'entreprise exerce dans le processus de construction des standards sectoriels afin de l'orienter dans le sens de ses intérêts. Par exemple : diriger les travaux de développement et maintenance du standard afin de réduire l'écart fonctionnel avec les besoins de l'entreprise, influencer l'agenda de l'organisation sectorielle pour prendre en compte au mieux les échéances du plan informatique de l'entreprise.

C'est en s'impliquant dans les travaux de standardisation des organismes sectoriels que l'entreprise développera cette influence. Cette implication ne doit pas être perçue comme une charge mais comme une opportunité. C'est une des responsabilités de l'urbaniste que de prendre en charge cette implication au nom de l'entreprise. L'organisation sectorielle apporte son réseau de contacts dans l'en-

semble des entreprises concernées, une visibilité importante par rapport aux directions générales qui sont généralement impliquées dans leur pilotage, le savoir-faire nécessaire pour faire collaborer des compétiteurs, la connaissance des grandes problématiques du métier, la garantie d'indépendance du standard (elle est titulaire des droits de propriété intellectuelle). Elle apporte également la gestion de l'évolution du standard sectoriel dans l'univers des normes et standards : conformité aux normes (ebXML...), convergence avec les autres standards sectoriels correspondants au même métier (aux Etats-Unis ou en Asie par exemple), interopérabilité avec les standards sectoriels transversaux (transport...).

L'urbaniste y apportera sa connaissance du système d'information de l'entreprise ainsi que ses connaissances méthodologiques, en particulier de l'approche urbanisée d'un système d'information. Il mettra l'accent sur les besoins concrets les plus immédiatement utiles pour l'urbanisation (messages, données, dictionnaires, processus, référentiels). Il fera concentrer l'activité sur ce qui relève spécifiquement d'un standard sectoriel, donc concentré sur un métier, et fera éviter le gaspillage d'énergie sur les sujets qui n'en relèvent pas. Les compétences de l'urbaniste seront également profitables pour être les interlocuteurs des éditeurs de logiciel (PGI, EAI...) en vue d'intégrer le standard sectoriel dans leurs stratégies de verticalisation.

En synthèse, les standards sectoriels d'interopérabilité des systèmes d'information capitalisent la connaissance des métiers. C'est une orientation pragmatique pour l'urbanisation de l'ensemble du système d'information de l'entreprise que de les utiliser le plus largement possible. C'est aussi un moyen pour préparer l'entreprise à s'ouvrir à ses partenaires et à s'adapter aux changements. Cette démarche pousse l'urbaniste à s'investir dans la construction de ces standards.

Exprimez-vous !

Les colonnes de CIO vous sont largement ouvertes. Envoyez vos opinions, points de vue, analyses et commentaires à la rédaction de CIO : prose@idg.fr